



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 29 décembre 2025

Santé : le gouvernement impose une double peine aux patients et brise la confiance des soignants

Mobilisation générale des soignants contre le casse du système de santé

Face à une Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) brutale et purement comptable, l'ensemble des professionnels de santé (dont les médecins libéraux, hospitaliers, internes et infirmiers) annonce une mobilisation nationale d'envergure. Ce texte marque une rupture grave avec les principes d'égalité qui fondent notre système de soins.

Afin de défendre l'accès aux soins des français, les organisations annoncent :

- **Un préavis de grève illimitée** à compter du 5 janvier 2026.
- **Une manifestation nationale** à Paris le 10 janvier 2026.
- **Une entrée en grève dure** à partir du 10 janvier 2026.

Article 77 : le comptable casse l'accès aux soins

Nous dénonçons avec fermeté l'article 77 qui permet au directeur de l'Assurance Maladie de modifier seul, sans négociation, le remboursement de certains actes. Cette gestion autoritaire a déjà prouvé sa dangerosité en juin dernier en impactant sévèrement la rémunération des infirmiers libéraux sur les soins de perfusion puis en novembre dernier avec la baisse unilatérale des remboursements en imagerie médicale, pénalisant directement les patients dans les déserts médicaux.

Cette mesure crée une instabilité économique pour les cabinets et les hôpitaux, menaçant directement les investissements nécessaires pour soigner les citoyens et donc l'accès aux soins.

Déremboursement des soins en secteur 3 : une "double peine" injuste pour le citoyen

La LFSS introduit une mesure inacceptable : le déremboursement des prescriptions (médicaments, examens) réalisées par des médecins en secteur 3.

- **Une rupture d'égalité** : tous les citoyens français cotisent de la même manière à l'Assurance Maladie.
- **Une sanction contre le patient** : le remboursement d'un soin doit dépendre de son utilité médicale, et non du statut du médecin choisi par le patient.
- **Une mesure inefficace** : cette disposition ne génère aucune économie réelle mais aggrave le renoncement aux soins et la complexité administrative.

Ne plus soigner des patients mais gérer des standards ?!

Le gouvernement multiplie les dispositifs de contrôle, comme la limitation arbitraire des arrêts de travail ou les sanctions financières liées à l'alimentation du Dossier Médical Partagé (DMP). En transformant l'acte médical en une procédure standardisée et surveillée, on rompt la relation de confiance entre le soignant et son patient.

Les professionnels de santé refusent que les soins soient réduits à de simples variables budgétaires. Nous appelons solennellement au dialogue, avec des interlocuteurs qui respectent réellement la santé publique et l'équilibre conventionnel, afin de reconstruire un système de santé fondé sur la confiance, la responsabilité et l'humain, au service de tous les citoyens.

Contacts presse :

- **Dr Moktaria Alikada**, présidente de Médecins Pour Demain
medecinspourdemain@gmail.com
06 60 59 17 22
- **Dr Anna Boctor**, présidente du syndicat Jeunes Médecins
president@jeunesmedecins.fr
06 77 33 64 72
- **Diane Braccagni Desobeau**, présidente du syndicat des Infirmiers Libéraux (ONSIL)
presidence@onsil.fr
06 03 91 71 71
- **Dr Marine Loty**, présidente du syndicat des Internes des Hôpitaux de Paris (SIHP)
presidence@sihp.fr
07 60 71 96 71
- **Cécile Salleneuve**, vice-présidente du syndicat national des infirmiers libéraux (Infin'IDELS)
contact@infinidels.com
07 77 96 25 21
- **Dr Benjamin Salucki**, président du Collectif Médical du Sud-Est (CMSE)
dr.salucki@gmail.com
[06 61 21 44 92](tel:0661214492)